



ÉTAPES À SUIVRE

1

Choisir un professionnel (membre d'un ordre professionnel qualifié)
et obtenir une étude de caractérisation du site

Caractéristiques du terrain

- Topographie du site
- Pente du terrain
- Identification des éléments pouvant influencer la localisation des composantes du système de traitement

Caractéristiques du sol

- Perméabilité du sol
- Niveau de la nappe phréatique
- Niveau du roc

2

Identifier les options et discuter avec
l'expert des avantages et inconvénients

3

Obtenir les plans et devis des travaux
à réaliser

4

Choisir l'entrepreneur et obtenir une
soumission, idéalement deux afin
d'obtenir le meilleur prix

5

Obtenir un permis émis par la direction
de l'urbanisme

6

Compléter une demande d'admissibilité
au programme
Au plus tard le 15 juin
de chaque année du programme en vigueur

7

Réaliser les travaux
Au plus tard le 15 novembre
de chaque année du programme en vigueur

8

Obtenir un certificat de conformité émis par un professionnel

9

Faire une demande de versement de l'aide financière
Au plus tard le 15 novembre de chaque année du programme en vigueur

Dépenses admissibles

- Honoraires professionnels pour l'étude de caractérisation du site et pour la préparation des plans et devis
- Coût réel pour la mise aux normes ou la construction d'une installation septique

Dépenses NON admissibles

- Coûts reliés aux travaux d'aménagement paysager (allée d'accès, plantations, murets, etc.)

- Versement de l'aide financière dans les 45 jours suivants le dépôt des documents.
- Le propriétaire doit assumer les dépenses encourues jusqu'à l'émission du chèque.
- Le propriétaire doit remettre une preuve du paiement des factures

